



Expulsion après divorce avec un français

Par **sonia**, le **10/02/2009** à **17:35**

je suis algérienne j'ai été fiancé avec mon marie 3ans puis en 2006 il y'a eu le mariage après une année mon marie qui est français a décidé de rentrer en france je vien d'avoir ma carte de résidence mais depuis qu'on est en france rien ne va avec mon marie qui a trop changé il me menace du divorce
alors est ce que j'ai le droit de rester en france après le divorce? merci

Par **citoyenalpha**, le **16/02/2009** à **10:07**

Bonjour,

La carte de résident ne s'obtient pas par le mariage. Seule la carte de vie privée vie familiale est soumise à la condition d'une vie commune de 3 ans.

Par conséquent votre carte de résident ne pourra vous être retirée du fait du divorce d'avec un ressortissant français.

Toutefois êtes vous sûr de disposer d'une carte de résident valable 10 ans?

Restant à votre disposition.

Par **sonia**, le **22/03/2009** à **16:42**

merci de m'avoir répondu oui je vien d'avoir une carte valable dix ans mais je ne sais pas si elle me donne le droit de resté ici
je ne vais pas vous mentir une femme divorci dans mon pays et dans ma famille c'est pas beau quelque part je me dis que ici je peut au moins travailler excusé mes fautes merci

Par **sonia**, le **22/03/2009** à **16:51**

parlant sur la carte il est écrit sur ma carte

titre de séjour
certificat de résidence algérien
voilà merci